

Guadeloupe formation : 183 000€ de dettes à EDF, 700 000 aux fournisseurs, des salariés payés sans travailler, et la formation professionnelle à l'arrêt

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

19 décembre 2023



Jeudi 14 décembre, 8 heures 30. Il n'y a pas âme qui vive dans l'enclos du bâtiment vitré de l'École régionale de la deuxième chance (ER2C), à Jarry. Pas une seule voiture dans le parking. La porte d'entrée de l'immeuble est fermée mais pas verrouillée. L'organisme qui offre aux personnes sans diplôme, ni qualification, et en échec scolaire une deuxième chance, est déserté.

À l'intérieur règne un silence assourdissant. Il fait sombre. Le local semble abandonné. Soudain, du fond d'un couloir sur la droite du bureau

d'accueil, surgit une femme de ménage : « *Il n'y a personne Monsieur, ni stagiaires, ni employés, depuis quelques jours.* » La dame n'en dira pas davantage. Elle ne connaît personne. Elle ne sait pas non plus ce qu'elle fait là.

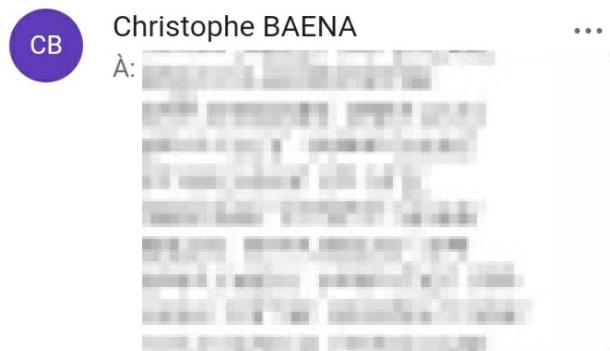


Depuis le 29 novembre, le bâtiment de l'École régionale de la deuxième chance à Jarry est déserté.

Les locaux de l'ER2C sont évacués depuis le 29 novembre. Ce jour-là, à 10 h 45 Christophe Baena, un des responsables de Guadeloupe formation adresse par mail le message suivant à 19 agents : « Mesdames, Messieurs suite à un incident électrique, le personnel du site de Jarry est amené à quitter les lieux et se mettre en télétravail ce jour. Vous serez informés de la reprise sur site ».

Bernard Saulchoir directeur général de Guadeloupe formation qui regroupe tous les services publics régionaux de l'orientation, de la

formation et de l'emploi, est en copie du mail.



Cc: Bernard SAULCHOIR; adminDRRH

Mer 29/11/2023 10:45 [Afficher moins](#)

Mesdames, Messieurs,

Suite à un incident électrique, le personnel du site de Jarry est amené à quitter le site et se mettre en télétravail ce jour.

Vous serez informés de la reprise sur site.

Bonne réception,

Christophe BAENA

Mail dans lequel Christophe Baena sonne l'évacuation de l'ER2C le 29 novembre.

L'incident électrique évoqué est en réalité la conséquence d'une faute de l'ER2C. Ce mercredi 29 novembre, EDF vient de couper l'électricité du site pour non-paiement de factures. La dette qui ne date pas d'hier s'élève à 183 000 euros.

Deux jours plus tard, le 1^{er} décembre, Bernard Saulchoir confirme la créance et son montant dans une réunion sollicitée par le syndicat CGTG. Les échanges ont lieu au siège de Guadeloupe formation, à Roujol à Petit-Bourg. Le directeur précise qu'en réaction à l'interruption d'électricité par EDF, 83 000 euros ont été payés et qu'un moratoire a été mis en place sur les 100 000 euros restants.

Sauf que nonobstant le dit moratoire, l'électricité n'a pas toujours pas été

rétablie à l'ER2C. En fait, le local de l'ER2C n'est pas le seul bâtiment de Guadeloupe formation à ne pas être en règle. Celui qui loge la formation continue impasse Gustave Eiffel à Jarry (Baie-Mahault) est vide lui aussi. EDF y a coupé l'électricité fin juillet. Les salariés sont en télétravail depuis le 7 août.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre entre une délégation de la CGTG avec à sa tête son secrétaire général Jean-Marie Nomertin et des salariés cégétistes d'un côté, et le directeur général Bernard Saulchoir d'autre part, met à nu la situation catastrophique dans laquelle se trouve Guadeloupe Formation à tous les niveaux. Et avec elle, la politique de la formation sous la responsabilité de la Région.

Au cours de cette réunion CGTG/direction, les salariés donnent plus d'ampleur au désastre. Ils décrivent le dénuement de l'administration. Dénouement qui entrave leur capacité de travail. Ils ne disposent même pas d'un copieur. « Comment pouvons-nous lancer des actions alors que nous sommes dans l'incapacité d'effectuer des impressions (dossier, feuille de présence), interrogent-ils. Cela fait un moment que nous payons nous-mêmes les impressions et nos ordinateurs ».

Pour passer outre ce dépouillement le directeur préconise la dématérialisation. « Encore aurait-il fallu que le service informatique fonctionne », rétorquent les salariés. « Dans beaucoup d'espaces, il n'y a plus internet, plus de téléphone », déplorent-ils. Ce à quoi le directeur de l'institution répond « qu'il n'y avait pas d'investissement prévu dans ce domaine en 2023 ».

De même dans beaucoup de bureaux il n'y a plus de climatisation affirment les salariés. Selon le directeur il ne faut rien espérer là non plus. « Le fournisseur ne veut pas intervenir car il n'est pas payé. Guadeloupe formation ne peut pas non plus en changer car le fournisseur est titulaire d'un marché. Et aucun autre marché n'est prévu ».

En somme, Guadeloupe formation n'a pas les moyens de doter ses salariés du matériel qui leur permettrait de travailler. En outre, à la facture EDF, il faut ajouter une dette importante au profit de l'Urssaf et 700 000 euros au profit d'autres fournisseurs, annonce le directeur.

“Ne pas démarrer de nouvelles actions”

Au cours de cette réunion, Bernard Saulchoir confesse des révélations inquiétantes : à Guadeloupe formation il n'y a pas de formation. « Le budget n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années, face à la situation, il s'agit de ne pas générer plus de dettes et de ne pas démarrer de nouvelles actions. C'est pourquoi il n'y a plus d'actions en cours, mais seulement celles qui étaient déjà engagées » explique-t-il.

Compte tenu du fait que « la génération des dettes serait principalement issue des activités de formation et que les fonds européens n'ont jamais été perçus de 2016 à 2021 » explique Bernard Saulchoir, Guadeloupe formation ne dispense plus de formation.

Ce que confirme un cadre de l'institution que *Le Courrier de Guadeloupe* a interrogé : *“C'est vrai. Il n'y a rien. De toute façon, nous aurions bien du mal à monter un quelconque programme de formation. Et puis Guadeloupe formation a pris un coup en termes d'image. Les stagiaires ne sont pas payés. Ils ne se bousculent pas pour être formés ici”*.

Guadeloupe formation, instance chargée notamment d'orienter les publics les plus éloignés de l'emploi, de développer la formation dans les petites et moyennes entreprises, d'insérer les jeunes sur le marché du travail, est inopérante. À l'arrêt.

Pour masquer cette situation, l'institution continue d'animer ses pages sur les réseaux sociaux. Tantôt elle organise la promotion d'un programme à l'instar de la formation aux usages du numérique annoncée le 15 décembre. *“Mais il faut un minimum de stagiaires inscrits, et ce nombre*

est rarement atteint, ce qui nous constraint d'abandonner l'initiative" confie un formateur. Tantôt elle participe à des événements, comme le 29 novembre à Bouillante où Guadeloupe formation avait un stand à la 6è édition du Forum de l'orientation, la formation et des métiers en Côte-sous-le-Vent. "Mais ce n'est que de l'affichage" explique-t-il.



Guadeloupe formation participe à la 6ème édition du Forum de l'orientation, la formation et des métiers en Côte-sous-le-Vent le 29 novembre à Bouillante. Photo : Guadeloupe formation.

Des salariés sans travail

La stratégie voulue par le président de Région qui consistait à fondre dans une même entité les différentes branches de la formation sous l'égide de Guadeloupe formation avait pour ambition de galvaniser la formation professionnelle en Guadeloupe. Au lieu de cela, son directeur en est réduit à gérer la pénurie.

Résultat : l'argent des contribuables fléchés vers le financement de la politique régionale de formation ne sert plus qu'à payer des salariés dont une partie est contrainte au télétravail, et la plupart n'ont plus rien à faire. Ni placés en chômage technique, ni envoyés en formation, ni réaffectés à

d'autres missions, beaucoup sont inquiets et laissent percer leur malaise.

De son côté, alors que l'employeur a l'obligation de fournir du travail à son salarié, le directeur général minimise la gravité de la situation. "Les financements couvrent les salaires" dit Monsieur Saulchoir. Une analyse un peu courte quand il ressort que l'établissement finance des emplois qui ont cessé d'apporter un bénéfice en contrepartie.

Autrement dit, les salaires sont versés sur l'argent public, par le biais des impôts que versent les citoyens, or empêchés d'exécuter leur travail dans l'intérêt de la collectivité, les salariés seraient entraînés dans une situation d'emploi fictif. Susceptibles d'être considérés à leurs corps défendant, comme receleurs.

Incompétence sur les fonds européens

Autre aberration : le directeur révèle que les Fonds sociaux européens (FSE) qui doivent être mobilisés pour le financement des formations n'ont pas été versés. « On aurait perçu des fonds européens issus des actions précédentes pour la première fois en 2022 » détaille Bernard Saulchoir.



Bernard
SAULCHOIR
Directeur



Image d'archives. Bernard Saulchoir (à d.)

Dans l'exposé des causes de cette défaillance, le dirigeant dévoile l'incompétence accumulée par l'institution : « Les problèmes proviendraient essentiellement des pièces pas toujours produites ou pas conformes, parfois même des formations ont été engagées avec un supposé financement européen, sans avoir vérifié au préalable leur éligibilité et au final c'est la Région qui a payé ».

Un cadre de Guadeloupe formation interrogé par *Le Courrier de Guadeloupe* ajoute : « *L'absence de moyens dédiés à la mise en place de formations explique qu'il n'y ait pas de rapport d'activités en 2022. Que le catalogue des formations 2023 ne soit rendu public qu'en novembre 2023, avec la certitude que ce programme ne sera jamais tenu d'ici la fin de l'année, et qu'au travers des rares documents publiés on ne puisse pas savoir le nombre réel de formations dispensées en 2023 ni le vrai chiffre des stagiaires formés* ».

Un autre cadre évoque un historique ruineux : "Il [le directeur général, NDLR] n'a pas hérité d'une situation saine. Ses prédecesseurs ont fait aussi n'importe quoi. Ils ont dépensé inutilement de l'argent dans les locaux qui abritent la formation continue à Jarry, avec un loyer mensuel de 30 000 euros. Et puis la Région n'a pas toujours respecté ses engagements. Elle annonce un budget, mais pour l'avoir c'est une autre histoire. Sans compter qu'il y a eu trop de recrutements. En 2015 nous étions une centaine. Nous sommes montés jusqu'à 245 salariés. Des embauches effectuées à la demande de dirigeants de la Région. Aujourd'hui beaucoup sont partis et ils n'ont pas été remplacés. Saulchoir n'a pas procédé à un seul recrutement depuis qu'il est là".

► Épic ou EPA ?

Lors de la réunion du 1^{er} décembre, Bernard Saulchoir pointe une illégalité sociale : la régularisation administrative du personnel. Aujourd'hui les travailleurs de Guadeloupe formation ne savent pas sous l'égide de quel statut ils sont employés.

Ils devraient être des agents publics et non les salariés privés d'un Établissement public industriel et commercial (Épic), comme le voulait l'exécutif régional Ary Chalus. Cinq ans après un jugement du tribunal administratif de Basse-Terre qui enjoignait la Région à doter les salariés d'un statut d'agent administratif, rien n'a été fait.

Pour comprendre cette situation, il faut revenir au 20 décembre 2018. Le tribunal administratif de Basse-Terre annule la décision du conseil régional de juillet 2017 de transformer Guadeloupe formation en Épic.

Quelque temps auparavant la cour d'appel administrative de Bordeaux avait jugé que Guadeloupe formation était un Établissement public administratif (EPA). Passant outre cette décision, le conseil régional avait quand même transformé Guadeloupe formation en Épic.

Confronté à l'insistance des juges administratifs, le 7 janvier 2019, Ary Chalus annonce dans un communiqué qu'il a saisi le gouvernement dans le but de faire voter une loi qui permettrait à la Région de créer un Épic chargé de la formation professionnelle.

Emmanuel Macron a satisfait à cette demande. Dans le cadre de la loi différentiation, décentralisation, déconcentrations des collectivités locales (3DS) votée en février 2022, l'article L4433-14-1 ajouté au code des collectivités territoriales stipule : « Auprès de chaque région d'Outre-mer un établissement public industriel et commercial compétent en matière de formation professionnelle peut-être créé. L'établissement est créé par l'assemblée délibérante et placé sous la tutelle de la collectivité ». Cette mesure est la seule contribution de la Guadeloupe à la loi 3DS. La politique est venue au secours du président de Région, contre le droit.



Le 9 janvier 2019, Ary Chalus à la fois président de Région et de Guadeloupe formation, rencontre les salariés pour les "rassurer suite à l'annulation de la délibération portant création de l'Épic". Il annonce que

“c'est à travers un EPA que toutes les missions de l'établissement seront désormais assurées.” Photo : Région Guadeloupe

Cette loi sur-mesure n'a pas suffi. Il est aujourd'hui toujours aussi difficile de créer cet Épic, car les conditions légales de cette création ne sont pas réunies. 96 % des financements de Guadeloupe formation sont des fonds publics. Selon la jurisprudence administrative, cette réalité empêche la création d'un Épic. Et ce n'est pas aujourd'hui ou demain que les recettes commerciales vont augmenter.

Les propos de Bernard Saulchoir confirment que la régularisation n'est toujours pas effective. « La situation administrative des salariés a été constatée par la préfecture qui a failli déferer tous les contrats, car ils sont de droit privé dans un établissement public » confesse-t-il. Le chef reconnaît que « c'est une menace qui pèse sur tous les salariés, mais qu'il aurait obtenu oralement (sic) un moratoire pourachever la transposition avant la fin du premier trimestre 2024 ».

La politique de formation professionnelle conduite par la Région est une vue de l'esprit. Mais aussi un nid d'irrégularités, d'incompétence et un refuge où le gaspillage d'argent public bat son plein. Le tout au détriment des salariés qui usent leur bonne volonté, et des Guadeloupéens qui ont besoin d'être formés et de travailler.

Le chef d'une petite entreprise interrogé par *Le Courier de Guadeloupe* a confié avoir refusé un marché parce qu'il n'avait trouvé ni carreleur, ni plombier, ni maçon pour mener à bien un chantier. « *Les ouvriers formés sont rares. Il faut supplier le peu qui reste pour qu'ils acceptent de travailler. Et ils ne sont plus très jeunes* », se plaint-il.

Quant à ce patron de grand magasin, il a renoncé à trouver de jeunes vendeurs guadeloupéens. « *Un vendeur jeune, volontaire et Guadeloupéen c'est une fois sur cinq et la plupart du temps, il n'a aucune formation* ».

Sollicité à donner son éclairage sur les questions soulevées par la situation de Guadeloupe formation, le directeur général Bernard Saulchoir n'a pas

donné suite.



Réunion du 1^{er} décembre 2023 – CGTG/DG – pour donner suite au préavis de grève

Préambule

Après un énoncé « global » des points de revendication par les représentants des salariés et leurs responsables syndicaux, le DG fait un historique de l'évolution de l'établissement et de situation depuis le CRFP.

Le DG précise que nous ne disposons pas des fonds Européens (FSE), et que nous dépendons à 87% du financement de la Région pour nos ressources. Pour les autres entités du « groupe », à savoir le CARIF-OREF, l'E2C et la Cité des Métiers, ils sont financés également par des subventions d'Etat.

A ce jour, il resterait 194 salariés à GF.

La situation actuelle montrerait surtout un déficit de trésorerie, mais pas obligatoirement un déséquilibre budgétaire (les financements couvrent les salaires). Cet état de fait (pas de trésorerie) complique le retour à un fonctionnement normal car il faut apurer les dettes antérieures dans un climat de confiance fortement dégradé auprès de nos fournisseurs.

Selon le Directeur Général, depuis son arrivée le 13 déc. 2021 et sa prise de fonction réelle en janvier 2022 (après la grève), il a voulu restructurer selon 3 axes :

Statutaire : régularisation des contrats de droit privé dans un établissement public.

Organisationnel : Rencontre avec les instances, examen de la situation, organigramme,

Financier : régularisation des dettes antérieures contractées pour certaines depuis 2016 des multiples établissements devenus GF (CRFP, EPIC, EPA, E2C), où les prédécesseurs étaient plus des consommateurs de budget que des gestionnaires rigoureux. Selon le DG, le plus gros de cette dette concerne l'URSSAF. Quant aux fournisseurs divers ils représenteraient environ 700 K€ (*plus tard il précisera que EDF E2C c'est 180 KE, dont 100 K€ restant à solder*).

La génération de ces dettes serait principalement issue des activités de formation, car les fonds européens n'ont jamais été perçus de 2016 à 2021. On aurait perçu des fonds européens issus des actions précédentes pour la première fois en 2022...

Les problèmes proviendraient essentiellement des pièces pas toujours produites ou pas conformes, parfois même des formations ont été engagées avec un supposé financement européen, sans avoir vérifié au préalable leur éligibilité, et au final c'est la Région qui a financé.

Points évoqués par la délégation CGTG	Réponses de la direction de Guadeloupe Formation
<p>Hygiène, sécurité et conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dératisation – Désinsectisation – Désinfection (3D) • Environnement glissant autour des bâtiments (Limon) • Registre de sécurité • Document unique • Visite médicale obligatoire ▪ Archivage dans les bureaux danger absolu en cas de séisme ou incendie ▪ Ordinateurs hors service ▪ Pas de téléphone ▪ Photocopieur + fourniture de bureau ▪ Climatisation sur le site <p>Climatiseurs : Nous avons constaté qu'il y a des climats neuves dans certains ateliers, alors que nos collègues sont en souffrance dans des locaux non climatisé</p>	<p>Les investissements nécessaires au bon fonctionnement n'ont pas été réalisé car il fallait stopper l'effusion et supprimer le développement des dépenses.</p> <p>Le taux de rigidité était à son maximum.</p> <p>Pas de réponse franche concernant les registres de sécurité et document unique</p> <p>L'espace affecté aux archives est disponible mais pas de projets définis, ou communiqués pour la gestion des archives</p> <p>Il n'y a pas d'investissement de prévu en 2023</p> <p>Le fournisseur ne veut (peut) pas intervenir car il n'est pas payé (il a même été racheté) mais on ne peut pas changer de fournisseur car il y a un marché attribué, et il n'y a pas de prochain marché prévu, donc il ne peut pas donner de délai</p> <p>Concernant la pose de climatiseurs dans un Algeco : La collectivité a repris et aménagé un de ses espaces de travail</p> <p>Scandale selon Jean-Marie NOMERTIN aucune entreprise n'a le droit d'infliger une telle souffrance à ses agents ou son personnel quel qu'en soit le motif.</p> <p>Il faudra à un moment donné rendre des comptes, il y a une trop grande atteinte à la santé physique et mentale des salariés, qui ne semble pas être la priorité de l'entreprise.</p>
<p>Jean-Marie NOMERTIN : A ce stade de la présentation de la situation, et de sa gravité, Jean-Marie NOMERTIN interroge le DG sur la <u>pérennisation de l'activité</u>.</p>	<p>DG : L'Etablissement a toujours été en difficulté, encore plus depuis la « fusion ». Toutefois, il est venu rétablir la structuration budgétaire et administrative des personnels.</p> <p>Le budget n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années, face à la situation il s'agit donc de na pas</p>

	<p>générer plus de dettes et donc de ne pas démarrer de nouvelles actions. C'est pourquoi il n'y a pas plus d'actions en cours, mais seulement celles qui étaient déjà engagées, la diminution du nombre des actions devant entraîner mécaniquement une diminution des charges, et permettre de gérer les dettes antérieures. Dans le même temps, il s'agit de rétablir la confiance avec les fournisseurs en les rencontrant (clim, telecom, hygiène, ...)</p> <p>Son objectif : continuer l'activité en comprimant les dépenses (selon ses termes « éviter de dépasser le taux de rigidité»), car nous serions surveillés de près par les bailleurs de fonds, qui veulent s'assurer que les restructurations budgétaires ont bien été menées (certains auraient préféré que l'on ferme). Les opérations sont donc menées pour que l'Ets fonctionne budgétairement et statutairement. Une actualisation des labels est aussi en cours (Qualiopi, Carif-Oref, Cité des Métiers, E2C).</p>
Régularité administrative	<p>Le DG précise que la situation administrative des salariés a été constatée par la Préfecture, qui a failli <u>déférer</u> tous les contrats (car de droit privé dans un Ets public). C'est une menace qui pèse sur tous les salariés et (toujours selon le DG) il aurait obtenu un moratoire <u>oralement</u> pourachever la transposition avant la fin du 1^{er} trimestre 2024 (au lieu du 31 déc. 2023).</p> <p>Selon le DG, il aurait pu aller plus vite sur la transposition, mais il a préféré s'assurer de toutes les étapes préalables pour éviter un refus (il aurait contacté le Centre de Gestion, le contrôle de légalité de la préfecture, et vérifié la concordance des contrats avec les grilles indiciaires). La demande d'affiliation aurait été faite à toutes les caisses concernées par le nouveau statut.</p>
E2C DE JARRY et de Saint- Claude et du Moule Les mêmes dysfonctionnements sont évoqués. En plus, le mercredi 29 novembre l'électricité a été brutalement coupé alors que le personnel et des stagiaires étaient sur le site.	<p>Un moratoire a été mis en place. : Sur les 183 000 € de dettes à sa signature : 83 000 € ont été payés, il reste 100 000 € à régler.</p> <p>Pas de visibilité sur le retour de l'électricité sur le site de Jarry mais des négociations sont en cours avec EDF.</p> <p>A St Claude, le problème de téléphone et internet relèvent des opérateurs. Il s'agit d'un problème technique et pas financier.</p>

Point sur les services de la Formation continue et de Cigarel	<p>Le déménagement des locaux de Cigarel a commencé, le bail n'a pas été reconduit. Le personnel sera basé à Petit-Bourg</p> <p>Les salariés de la formation continue seront dorénavant basés à Petit-Bourg.</p>
Marie -Galante	Des travaux sont en cours et les espaces convenables.
Mise en place d'un plan de formation <ul style="list-style-type: none"> - OPCO - Pourquoi les demandes de formation sont rejetées ? - CNFPT sommes-nous affilié Entretiens professionnels : - Titre FPA obligatoire tous les formateurs ne disposent pas de ce titre 	<p>Des exceptions sont possibles (dérogations) pour que les formateurs concernés puissent continuer leur activité.</p> <p>Pour les futures formations des salariés, le Centre de gestion a été saisi en fev. 2023, nous sommes inscrits au CNFPT, mais il faut la transposition des contrats de tous les salariés afin d'avoir accès aux formations du CNFPT</p>
Transposition des contrats de droit privé en droit public <ul style="list-style-type: none"> - Stade d'évolution - Date prévisionnelle de cette transposition - Mise en place de groupes de travail 	<p>Sur la régularisation administrative : Le DG précise que la situation administrative des salariés a été constatée par la Préfecture, qui a failli déferer tous les contrats (car de droit privé dans un Ets public). C'est une menace qui pèse sur tous les salariés et (toujours selon le DG) il aurait obtenu un moratoire oralement pourachever la transposition avant la fin du 1er trimestre 2024 (au lieu du 31 déc. 2023).</p> <p>Selon le DG, il aurait pu aller plus vite sur la transposition, mais il a préféré s'assurer de toutes les étapes préalables pour éviter un refus (il aurait contacté le Centre de Gestion, le contrôle de légalité de la préfecture, et vérifié la concordance des contrats avec les grilles indiciaires). La demande d'affiliation aurait été faite à toutes les caisses concernées par le nouveau statut. Le DG a aussi parlé de la grille d'évolution et a évoqué une évolution de M71 à M57</p> <p>Un groupe de travail serait mis en place début janvier, des entretiens individuels réalisés et la transposition sera effective à la fin du 1^{er} trimestre 2024.</p>

<p>Recrutement et indemnisation des stagiaires</p> <p>Peut-on envisager que le service chargé de la rémunération soit externalisé, comme il l'était auparavant (CNASEA, ASP) car cela représente 7% de notre activité mais 99% de la dégradation de notre réputation.</p> <p>Nous avons des difficultés à recruter des stagiaires. L'image de Guadeloupe formation fait fuir les potentiels stagiaires malgré un très bon taux de réussite aux examens et un bon taux d'insertion post-formation.</p> <p>Concernant les stagiaires de GF qui ont commencé leur formation il y a près d'un an, qu'est ce qui justifie l'absence de paiement depuis le mois d'août dernier de certains stagiaires.</p>	<p>Le problème de paiement des stagiaires ne serait pas financier mais viendrait des centres extérieurs qui transmettraient les dossiers très en retard.</p> <p>Concernant la diffusion de messages sur les médias, le DG dit qu'il est souvent obligé d'appeler les médias pour calmer le jeu, afin de ne pas donner plus d'arguments à nos bailleurs de fonds pour nourrir leurs inquiétudes (répète que certains aimeraient bien nous voir fermer)</p> <p>Propose de s'en inquiéter dès le lendemain</p>
<p>Développement de l'activité de l'entreprise</p> <p>Activité de formation, quel projet ?</p> <p>AFPA comme soutien à la mise en place d'un département d'ingénierie de formation fonctionnel</p> <p>Pouvons-nous envisager de faire du développement avec l'AFPA</p> <p>Copieurs : Pouvons-nous encore continuer à lancer des actions, alors que nous sommes dans l'incapacité d'effectuer des impressions (dossiers, feuilles de présence, etc.), et que cela fait un moment que nous dépensons nos propres fonds pour imprimer, se former, s'équiper (ordi perso)</p> <p>JMN : Ne peut pas accepter ces réponses (pas de délai), les salariés viennent travailler et n'ont rien, il faut du concret.</p> <p>YK/DL : pour cela il faudrait que le SI (service informatique) soit opérationnel. En plus on n'a pas de matériel (les PC tombent en panne), la cybersécurité n'est pas assurée, et beaucoup d'espaces n'ont pas (plus) Internet. On n'a pas non plus de téléphone et on utilise nos téléphones perso au risque de se faire « embêter » par des stagiaires mécontents.</p>	<p>En tant qu'EPA, nous n'avons pas le droit d'être en concurrence avec des actions présentes sur le marché. C'est pourquoi nous devrions développer d'avantage d'actions qui présentent un « avantage comparatif », c'est à dire apportent un plus pour le développement du territoire</p> <p>Les dernières impressions financées « de sa poche », (<i>tout comme nous</i>)</p> <p>Là non plus le DG ne peut pas donner de délai</p> <p>Il préconise d'aller vers la dématérialisation</p>
<p>Projet de développement de l'établissement</p>	<p>Sera présenté en 2024</p>
<p>Retard de salaire</p>	<p>Les causes apportées de ce retard sont floues toutefois le directeur évoque une cause interne.</p>

	Nous déplorons l'absence d'une directrice des ressources humaines.
Cessation d'activité sans fermeture en décembre - 1jour offert Il s'agit d'un usage d'entreprise Les conditions pour le supprimer Il doit alors respecter la procédure suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Informer le CST de la nature et de la date d'application de l'avantage supprimé ou modifié • Informer individuellement chaque salarié concerné par lettre simple ou recommandée (un affichage, une réunion d'information ou la diffusion d'une note interne ne suffit pas) 	Une réponse vous sera donnée la semaine prochaine

Jean-Marie NOMERTIN et Jean-Marie BRISSAC compte tenu de l'absence d'activité de formation restent pessimiste quant au développement de la structure.

J-M NOMERTIN se dit assez peu convaincu par les réponses apportées par le Directeur Général sur le développement de l'entreprise et fait savoir qu'il reste mobilisé à nos côtés car l'avenir de Guadeloupe Formation semble menacé de son point de vue.

La prochaine étape sera de s'adresser directement au président de Région Ary CHALUS.

Début de réunion : 11h15 / Fin de réunion : 13h00